

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des Citoyens ce 7^e jour du mois de juillet 2015, à 19 heures sous la présidence du maire, monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson
MM Christian Grenier
Alain Delarosbil
Frédéric Delarosbil
Hébert Huard

Est absent : M. Rémi Whittom

Est également présent, monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 19 heures et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

2015-07-130 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Correction de lots – rue du Banc
5. Adjudication de contrat – aménagement de la Maison des jeunes
6. Période de questions au président du conseil
7. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Christian Grenier que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

2015-07-131 4- CORRECTION DE LOTS – RUE DU BANC

CONSIDÉRANT la réforme cadastrale ayant lieu sur le territoire de la ville de Paspébiac qui implique la régularisation de plusieurs lots;

CONSIDÉRANT QUE l'assiette de la rue des lots 5 235 491 et 5 234 813 a été déplacée au cours du temps lors de travaux d'entretien de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville devra adopter des mesures afin de déplacer l'assiette de rue pour qu'elle soit conforme à la fois au plan cadastral déjà existant ainsi qu'à celui nouvellement en vigueur et que cette modification assurera une meilleure sécurité pour les usagers de la rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Delarosbil, appuyé par monsieur Hébert Huard et résolu à l'unanimité que la rue, localisée sur les nouveaux numéros de lots longeant la partie sud-ouest du lot 5 234 821 devra être corrigée vers l'ouest du Banc de pêche, c'est-à-dire que l'assiette de la rue soit déplacée d'environ 9 mètres sur une distance de 160 mètres.

Monsieur Frédéric Delarosbil se retire des délibérations afin d'éviter un conflit d'intérêts.

2015-07-132 5- ADJUDICATION DE CONTRAT – AMÉNAGEMENT DE LA MAISON DES JEUNES

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac a lancé un deuxième appel d'offres le 10 juin dernier concernant l'aménagement de la nouvelle maison des jeunes de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci sera située dans les anciens bureaux de la Ville au 179, 9^e Rue à Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a effectué l'ouverture des soumissions le 30 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposé leur offre de service, soit *Construction MacWoods inc.* et *Construction Rivière-Port-Daniel inc.*;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions a été faite le 2 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse recommande d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Construction Rivière-Port-Daniel inc.* et d'étaler l'aménagement de la Maison des Jeunes sur deux exercices financiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Delarosbil, appuyé par monsieur Frédéric Delarosbil et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction municipale à établir le protocole d'entente visant à accorder le contrat de l'aménagement de la Maison des Jeunes du Grand Paspébiac au plus bas soumissionnaire conforme, et ce, pour un montant maximal de 33 995,00 \$ avant les taxes applicables et conditionnellement à ce que l'ensemble des travaux puisse se réaliser par étapes échelonnées sur une période de deux ans.

8- PÉRIODE DE QUESTIONS AU PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

Aucune question n'est posée.

2015-07-133 9- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Christian Grenier de lever la séance extraordinaire. Il est 20 h.